

■ **Dave Labarthe**, à Thônex, courtage dans le domaine financier, etc. (FOSC du 13.12.2001, p. 9816). Par jugement du 01.03.2004, le Tribunal de première instance a rétracté et mis à néant le jugement déclaratif de faillite rendu le 20.02.2001.

Journal no 3114 du 10.03.2004
(02169820 / CH-660.0.261.995-7)